

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

08 MARS 2018

ARRIVÉE

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune de Notre Dame du Hamel

Séance du 21 février 2018 à 18 heures 00

Date de convocation :
13 février 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
27 février 2018

Objet
ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

M. BELLIES Albert

Étaient présents :

Duval Philippe 1er adjoint, Auffray Thierry 2ème adjoint, Brosse Fabrice, de Beausse Bertrand, Boissy Eddie, Wateau Philippe, Hue Christian, Bois Lionel.

Secrétaire de séance :

DE BEAUSSE Bertrand

Rapport de présentation :

Monsieur le Maire rappelle que différentes études ont été menées en matière d'assainissement sur le territoire communal. Une première étude de zonage a été menée en 2003 par le BET SGOETI, étude qui a conduit au choix d'un scénario avec 42 logements en assainissement collectif dans le bourg de la commune.

Afin d'approfondir le scénario assainissement collectif, le bureau d'études EGIS a été missionné en 2013 et il a proposé différentes solutions de zonage d'assainissement collectif. Tous les scénarii étudiés conduisaient à un prix de l'eau trop important pour être mis en oeuvre, avec un minima estimé à 11,65 €/m3.

En 2016, la commune a confié au Bureau d'Etudes Techniques Concept Environnement l'actualisation du zonage d'assainissement. Malgré l'étude de 6 scénarii, l'impact sur le prix de l'eau reste important avec un minimum à 5,57 € HT (part assainissement uniquement).

Par ailleurs, ce projet ne bénéficierait pas d'aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou du Département de l'Eure, notamment du fait de l'impact sur le prix de l'eau trop important bien au-delà du prix de l'eau moyen sur le bassin Seine Normandie (eau et assainissement à 4.30 €/m3).

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'inscrire l'ensemble de la commune de Notre Dame du Hamel en zone d'Assainissement Non Collectif. Ce zonage permettra aux propriétaires dont l'installation d'Assainissement Non Collectif est définie comme prioritaire selon les critères de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de bénéficier des aides

financières pour la réhabilitation de leur filière.

Ces explications entendues,

- Vu l'article L.224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Environnement ;

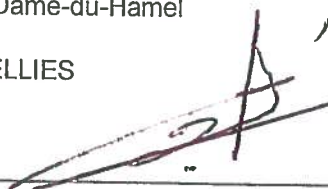
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de révision de zonage d'assainissement plaçant l'ensemble du territoire communal en Assainissement Non Collectif ;
- DECIDE de soumettre le projet de zonage à enquête publique conformément à la réglementation en vigueur, notamment les articles R123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter auprès du Tribunal Administratif de Rouen la désignation d'un commissaire enquêteur et à procéder aux actes nécessaires au bon déroulement de la procédure d'enquête publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

A Notre-Dame-du-Hamel

Le Maire,
Albert BELLIES



PRÉFECTURE DE L'EURE

08 MARS 2018

ARRIVÉE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait , le 06 mars 2018